



SDPM
1^{ER} syndicat professionnel de
Police Municipale

COALITION MAJORITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE



SIPM-EUROCOP
1^{ère} Fédération Européenne de Police

REACTION A LA MOTION PROPOSEE AU FFSU SUR LA DOCTRINE D'EMPLOI DES POLICES MUNICIPALES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Syndicat de Défense des Policiers Municipaux / Syndicat Indépendant de la Police Municipale

Devant le « Forum Français pour la sécurité urbaine » (FFSU) Mademoiselle Emilie Théroüin, élue à Amiens et chargée des questions de sécurité à EELV, a présenté « sa doctrine d'emploi » des polices municipales les 27 et 28 juin dernier.

Le Général de Gaulle aurait qualifié en son temps le « FFSU » de comité Théodule ou de « machin » à savoir une pseudo structure qui prétend vouloir réfléchir aux questions de sécurité, alors que l'on en cherche encore la légitimité. Légitimité qui ne peut pas plus être accordée à Mlle Emilie Théroüin dont les analyses ou réflexions relèvent plus du dogme que de la recherche pragmatique.

Le SDPM avait d'ailleurs, épinglé sa « politique » de sécurité à Amiens qui traduit un véritable échec :

<http://www.sdpm.net/article-incidentes-a-amiens-suite-99778055.html>

<http://www.sdpm.net/article-armement-des-policiers-municipaux-le-debat-relance-apres-des-incidentes-a-amiens-100534978.html>

<http://www.sdpm.net/article-reaction-du-sdpm-aux-violences-contre-la-pm-a-amiens-99743670.html>

Dernièrement une policière municipale, seule, face à une bande de délinquants, a dû fuir en se dissimulant dans son véhicule personnel.

Les soit-disant « renforts » dans certains postes de police, correspondent à des « ASVP » qui ne sont en rien des policiers municipaux et qui sont normalement dévolus au stationnement.

Sans parler du fait que la police municipale est supervisée par un administratif et non un policier issu de la profession ce qui est absolument scandaleux et dont la légalité est contestée, ce qui est appuyée par une somme de Jurisprudences.

Si la majorité de la profession est d'accord pour créer un système d'inspection de la police municipale (ce qui serait donc bien utile à AMIENS) et une école de police municipale en lieu et place du CNFPT, le reste de ces propositions est vivement contesté.

Différencier les uniformes de la police nationale, notamment par la couleur : Mlle Théroüin veut-elle habiller les policiers municipaux en vert ? en rose ? La couleur de l'autorité en France est le bleu marine. En retirant cette particularité, elle retire de l'autorité et de la force dissuasive aux agents de police municipale.

Madame Théroüin veut interdire aux policiers municipaux de porter des armes de 4^{ème} catégorie. Clairement elle veut interdire aux policiers de pouvoir se défendre.

Rappelons qu'en Norvège Anders Behring Breivik a pu tuer des dizaines de jeunes tout simplement parce que les politiques locaux voulaient que la Police Locale soit désarmée.

Rappelons que le collègue d'Aurélié FOUQUET a sauvé sa vie et celle des passants uniquement parce qu'il a pu riposter, blessant au passage un braqueur alors que l'équipage PM intervenait au départ pour un banal accident de la circulation !

Sommes nous à l'abri d'un nouveau Durn (Nanterre) ou d'un nouveau Mehra (Toulouse) ?

Il faut rappeler tout de même, qu'il est du rôle de la Police Municipale d'assurer la sécurité des abords des écoles, des bâtiments et des espaces publics.

Cette élue de gauche dogmatique veut imposer le port d'arme de 6ème catégorie (bâton de défense et lacrymogènes) et concentrer la police municipale sur le dialogue social : la matraque et la bombe de défense, favorisent-elles le dialogue social ?

Mlle Thérouin, propose une doctrine d'emploi des polices municipales et dans le même temps que les « *maires de décider librement de la création, ou non, d'une police municipale, et de définir dans le cadre de la loi les missions qu'ils lui assignent* ». **En somme, on peut considérer que la « doctrine d'emploi » made in écolo est qu'il n'y a pas de doctrine d'emploi.**

Force est de constater, que le « projet » Thérouin est farfelu et ne repose sur aucune base de travail pragmatique.

Nous savons qu'à l'instant T, il n'y a jamais plus de 5 000 policiers et gendarmes nationaux sur la voie publique, alors que le travail des plus de 20 000 agents des forces locales de sécurité ont pour rôle prioritaire d'y être présents.

Désarmer les policiers municipaux, les habiller en vert ou rose, concentrer leurs missions sur le dialogue social serait donc une catastrophe pour la sécurité publique de notre pays, car les policiers et gendarmes nationaux ne pourraient pas prendre le relais.

Il faut rappeler que depuis la révolution française, les Maires sont responsables de la sécurité publique sur leur commune et qu'ils doivent aux côtés de l'Etat assumer cette responsabilité. Les Maires ne sont pas que des machines à subvention, ils ont aussi des responsabilités qui ne sont pas forcément populaires mais essentielles pour l'équilibre de la société.

La police de proximité consiste à être présent sur la voie publique, pour rassurer, maintenir le sentiment de sécurité. Mais retirer aux policiers municipaux leurs prérogatives, leur autorité et leurs moyens de se défendre, c'est comme menacer un enfant d'une sanction qui ne tomberait jamais. En outre, cela exposerait aux plus graves dangers les agents de police municipale.

Le SDPM et le SIPM rappellent qu'ils n'hésiteront pas à poursuivre les Maires en correctionnelle, qui auraient failli à leurs responsabilités en exposant au danger leurs agents de police municipale sans leur procurer les moyens de protection et de défense adéquats.

Le SDPM et le SIPM représentent à eux deux plus de 3 000 policiers municipaux, 80 délégués et 200 sections locales.

CONTACT :

PRESIDENT SDPM

CEDRIC MICHEL

06.22.71.42.45

@ president@sdpm.net

Fax 05.24.84.12.27